

reçut en qualité de fidèle & d'utile Allié. Mais à peine la dissolution de la Ligue l'eut-elle obligé d'entrer dans les mesures pacifiques qui se prirent à Utrecht, où la pluralité des suffrages de l'Europe lui décerna le Royaume de Sicile, par des considérations qui devoient en perpetuer la possession à la posterité la plus reculée, que la Cour de Vienne éclatant contre lui s'en prit d'une manière outrageante à ses Ministres à Vienne, & à Ratisbonne, par des Decrets aussi violens qu'injustes, sans épargner les expressions les plus piquantes, & sans ménager la dignité toujours respectable d'un Souverain.

Le Congrès d'Utrecht, contre lequel les Ministres Autrichiens se déchainoient sans cesse, avoit pourtant abondamment pourvû à la splendeur & à l'élevation de l'Empereur, en lui assurant la considerable addition des Pays-Bas, & des Etats situés dans le continent d'Italie, à ceux qu'il possédoit déjà en Allemagne; lui-même par le succès de ses armes contre le Turc, avoit reculé bien loin les bornes de sa domination du côté de la Hongrie & de la Transilvanie. Tant de prosperités devoient combler les vœux de la Cour de Vienne; cependant la seule Sicile échûe au Roi Victor, étoit encore un objet suffisant à la troubler. Il fallut la lui céder par un Traité, qui laissoit néanmoins jour à une discussion avantageuse au nouveau Roi de Sardaigne. C'est ainsi que la Maison de Savoye étoit sans cesse destinée à contribuer à l'agrandissement de celle d'Autriche, tantôt par les services les plus signalés, tantôt par les sacrifices les plus coûteux.

N'auroit-on pas crû que la Cour de Vienne dont on assouvissoit à l'envi les désirs, se seroit du moins portée à rendre justice au Roi de Sardaigne sur des articles moins essentiels, que la sage disposition des Puissances Contractantes avoit envoyés au
Congrès